

**3<sup>ème</sup> CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL**  
**Spécialité administration générale**

**SESSION 2009**

**RÉPONSES À TROIS À CINQ QUESTIONS**  
**PORTANT SUR LE DROIT CIVIL EN RELATION AVEC LES MISSIONS DES**  
**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Durée : 3h00  
Coefficient : 3

**Question 1 (10 points)**

Les baux.

**Question 2 (5 points)**

L'officier d'état civil et les actes d'état civil.

**Question 3 (5 points)**

Nom d'usage et pseudonyme.

*Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre qui vous convient.*

- ↪ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ↪ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↪ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**  
**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**